

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-MALO

Secrétariat : GG
Dossier N° 04020301
N/Référence, VISCAT04-12-16
CSP

PROCES -VERBAL

Commission de Sécurité de l'Arrondissement de : SAINT-MALO

REUNION DU : 22 DECEMBRE 2004

<u>Etablissement</u> :	ECOLE PRIMAIRE LOUIS BREHAULT
<u>Adresse</u> :	18, rue du Général de Gaulle
<u>Commune</u> :	35780 LA RICHARDAIS
<u>OBJET</u> :	Visite de contrôle après travaux
<u>Référence</u> :	VISCAT04-12-16
<u>Code</u> :	E24100016-000
<u>CLASSEMENT</u> :	
TYPE : R	CATEGORIE : 5 ^{ème}
EFFECTIF : 155 personnes (5enseignants)	

A la demande expresse du Maire, le groupe de visite, en application des articles R123-14 et R 123-45 du C.C.H. (Code de la Construction et de l'Habitation), a procédé le **16 décembre 2004 à 14 heures** à la **VISITE DE CONTROLE après travaux de l'établissement**.

A - REFERENCES -

Les textes réglementaires suivants, concernant la SECURITE CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE sont applicables à cet établissement.

- C.C.H. - Articles R 123-14 - R 123-45
- Arrêté du 25 Juin 1980 (livre 1er)
- Arrêté du 22 Juin 1990

B - DESCRIPTION -

□ Bâtiment rez-de-chaussée avec un étage et rez-de-jardin partiel comprenant :

- au rez-de-jardin :
 - chaufferie gaz,
 - 2 caves.
- au rez-de-chaussée :
 - 5 classes,
 - bureau directrice,
 - sanitaires – 2 bureaux.
- au 1^{er} étage :
 - 1 salle d'étude,
 - 1 salle informatique,
 - 1 CDI,
 - 1 local d'aide aux devoirs,
 - sanitaires,
 - 2 réserves.

□ L'ensemble des niveaux est desservi par un escalier principal de 2 UP, d'un escalier de secours de 1-UP et d'un ascenseur pour handicapés.

C - DOCUMENTS PRESENTES -

Aucun document attestant de la solidité des ouvrages n'a été présenté.

Les documents et justificatifs suivants concernant les mesures constructives , les aménagements et la vérification des installations et équipements techniques ont été présentés :

↳ Rapport de fin de travaux n° 02210147 établi le 10/12/2004 par APAVE portant sur :

- les dispositions constructives
- les aménagements intérieurs
- les moyens de secours suivants :
 - extincteurs
 - équipement d'alarme de type 4
 - système d'alerte

↳ Rapport de fin de travaux n° 02210147 établi le 14/12/2004 par APAVE portant sur :

- les installations électriques
- les installations d'éclairage normal et de sécurité
- l'installation de gaz combustible ou hydrocarbures liquéfiés accompagné de l'attestation de conformité visé par un organisme agréé
- l'installation de chauffage, ventilation
- l'installation V.M.C

↳ Rapport de fin de travaux n° 02210147 établi le 10/12/2004 par APAVE portant sur :

- l'installation d'ascenseur – **Observation** : procès-verbal à fournir

↳ Le registre de sécurité.

D - AVIS -

La Commission de sécurité d'arrondissement émet à l'unanimité un **AVIS FAVORABLE** à l'ouverture au public et aux travaux réalisés.

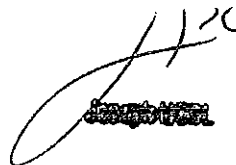
Toutefois, la Commission retient la prescription suivante :

04-01 Equiper la porte de sortie de l'escalier de secours d'un bouton moleté (art. G 45 § 1).

Cet avis est émis par la commission de sécurité lors de sa réunion du **22 décembre 2004**

Le Président de Séance,

Pour le Sous-Préfet,
le Secrétaire Général,



Signature